SURFACE IMPERMEABILISEE MAXIMALE AUTORISEE DU LOT :

m² environ

NOTA : PLAN PROVISOIRE DU 27 JANVIER 2021

extrait du PLAN PARCELLAIRE du dossier du permis d'aménager en cours d'instruction. Les cotations et superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage périmétrique du lotissement et numérotation du document d'arpentage du lot.

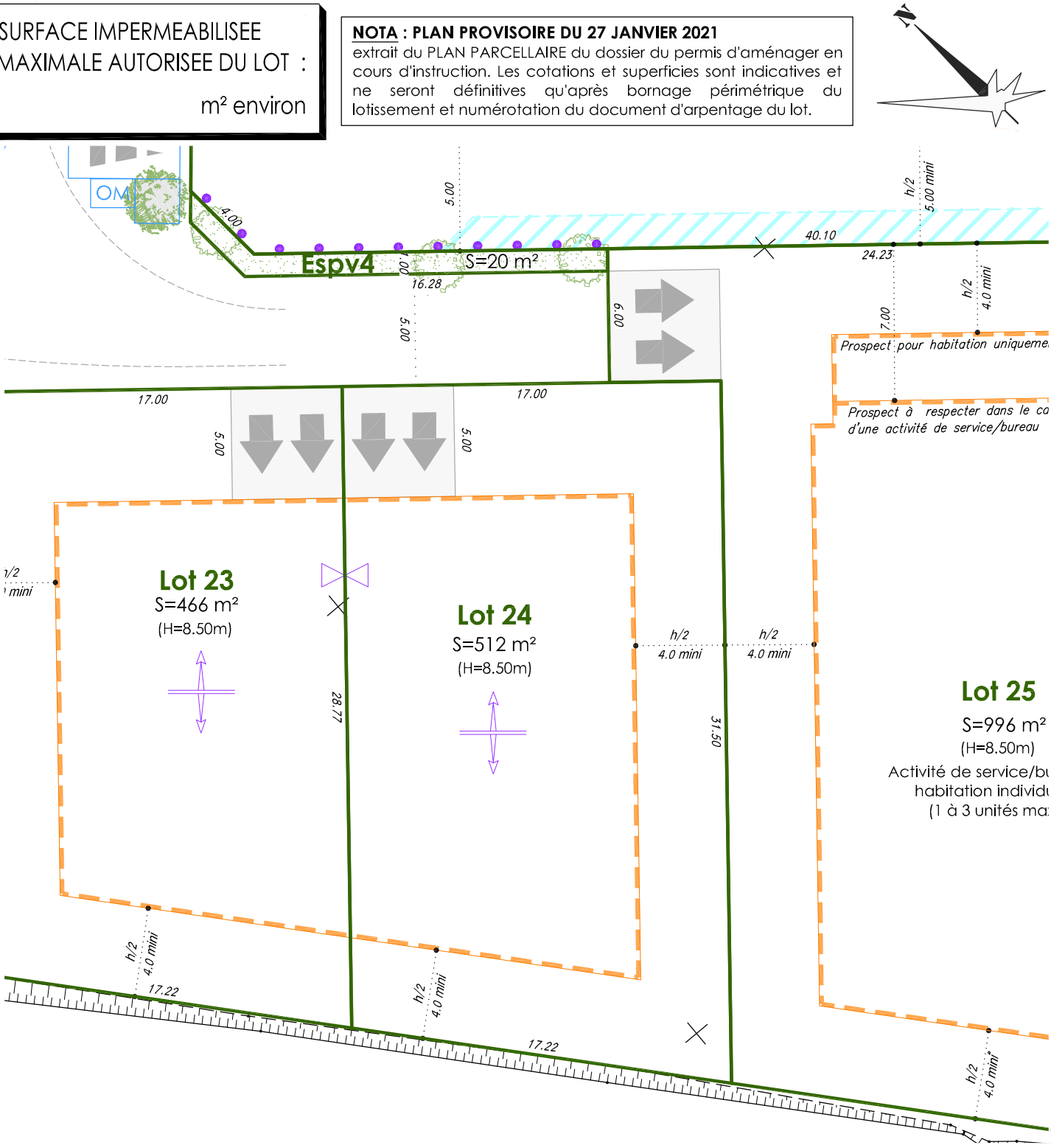

ECHELLE 1/250e

H= Emplacement réservé à la construction (H= Hauteur maximale des constructions)

Jumelage obligatoire

Orientation du faîtage principal

Accès privatif non clos imposé 5.00m x 5.00m

PLAN PROVISOIRE

LE GEOMETRE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DE LA DISPARITION DES BORNES OU REPERES DEFINISSANT LES LIMITES

Cabinet GUILLON-GONIN
Sarl de Géomètres-Experts
14, Rue Léon Brousse - 66000 PERPIGNAN
Tél. : 04.68.50.15.69 - FAX. : 04.68.50.82.31
E-mail : cab2g@géomètre-experts.fr - web:www.cab2g.fr

REPRODUCTION RESERVEE